

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 septembre 2006
(convocation du 11 septembre 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Septembre Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. TAVART Jean-Michel.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain
M. CANIVENC René à M. NEUVILLE Michel

M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. DOUGADOS Daniel à M. BRANA Pierre
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REDON Michel à M. JAULT Daniel
M. RESPAUD Jacques à Mme. DELAUNAY Michèle

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association "Club de la Presse de Bordeaux" - Subvention au titre de l'année
2006 - Décision - Autorisation**

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Club de la Presse de Bordeaux, créé en 1979, est une association (loi de 1901) qui a pour but de rassembler à Bordeaux, dans un esprit fraternel, les professionnels de la presse, de l'information et de la communication. Il fonctionne comme un point de rencontre et de dialogue libre de toute attache politique, philosophique, confessionnelle ou syndicale, qui se propose d'accueillir dans la région tous les journalistes français et étrangers, en facilitant leur séjour et leur mission. Il a également pour ambition d'aider les jeunes journalistes à trouver aide et conseil auprès de leurs aînés.

Le Club de la Presse regroupe 150 journalistes représentant la quasi-totalité des médias de Bordeaux et de sa région, ainsi que 300 professionnels de l'information et de la communication - attachés de presse, chargés de relations publiques, chargés de communication - exerçant dans les entreprises locales et les collectivités territoriales.

A travers ses publications, l'organisation régulière de conférences de presse, débats, colloques et événements divers, le Club de la Presse de Bordeaux est impliqué dans la vie citoyenne de la Cub, contribuant à la visibilité des initiatives locales et constituant un relais d'information appréciable pour grand nombre d'acteurs du cru.

A l'instar du Conseil régional d'Aquitaine, du Conseil général de la Gironde et de la ville de Bordeaux, la Communauté urbaine de Bordeaux pourrait aider au fonctionnement du Club de la Presse et verser, comme en 2005, une subvention s'élevant à 15 000 € TTC. Cette dernière est prise en compte dans le compte de résultat prévisionnel 2006 du Club de la Presse détaillé dans le tableau page suivante.

DEPENSES	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT TTC
60 - Achats		70 – Ventes de produits finis, prestations de services	
Etudes et prestations de services		marchandises	2 600
non stockés de matières et fournitures		Prestations de services	5 500
Fournitures non stockables (eau, énergie)	1 500	Produits des activités annexes	
Fournitures entretien et petit équipement	1 000	74 – Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives	2 200	Etat	
Autres fournitures		Région	15 000
61 – Services extérieurs		Département	15 000
Sous traitance générale	6 750	CUB	15 000
Locations mobilières et immobilières	10 050	Autres EPCI	
Entretien et réparation	2 470	Communes	7 600
assurances	1 000	Organismes sociaux	
documentation	100	Fonds européens	
divers		CNASEA (emplois aidés)	9 900
62 – Autres services extérieurs		Autres (précisez)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	3 900	75 – Autres produits de gestion courante	
Publicité, publications	3 500	cotisations	12 900
Déplacements, missions et réceptions	5 400	Autres	
Frais postaux et télécommunications	5 800	76 – Produits financiers	
Services bancaires	100	77 – Produits exceptionnels	
divers	3 000	Sur opérations de gestion	
63 – Impôts et taxes		Sur exercices antérieurs	
Sur rémunérations		78 – Reprise sur amortissements et provisions	2 500
Autres impôts et taxes	1 800		
64 – Charges de personnel			
Rémunérations du personnel	27 748		
Charges sociales	6 762		
Autres charges de personnel			
65 – Autres charges de gestion courante	120		
67 – Charges exceptionnelles			

68 – Dotation aux amortissements, provisions et engagements	2 800		
86- Emploi des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite des biens et prestations			
Personnels bénévoles			
TOTAL CHARGES PREVISIONNELLES	86 000	TOTAL RECETTES PREVISIONNELLES	86 000

La dépense afférente à cette subvention sera engagée sur le budget principal 2006 de la direction de la Communication, selon l'imputation suivante :

Compte 6574 – Chapitre 65 – Fonction 0200 – CRB P100.

Aussi, si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider l'attribution d'une subvention d'un montant de 15 000 € au Club de la Presse de Bordeaux au titre de l'année 2006,
- autoriser Monsieur le Président à signer la convention, ci-annexée, en vue de régler, notamment, les conditions de versement de la subvention communautaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 septembre 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
3 OCTOBRE 2006

M. FRANÇOISE CARTRON

